



Consortium national
de formation en santé
Volet Université d'Ottawa

www.cnfs.ca/uottawa



PRENONS SOIN DE VOS ÉTUDES

Politique d'appui financier applicable aux frais de déplacement pour stages cliniques

Faculté de médecine

Politique d'appui financier applicable aux frais de déplacement pour stages cliniques

Faculté de médecine (en vigueur du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2012)

L'Université d'Ottawa est l'un des onze partenaires universitaires et collégiaux qui constituent le Consortium national de formation en santé (CNFS). La mission du CNFS et de ses membres est d'augmenter la présence et l'apport de professionnels de la santé et de chercheurs francophones pour mieux répondre aux besoins de santé des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), et ainsi, améliorer leur bien-être par l'accès aux services.

La mise en œuvre de la Politique d'appui financier applicable aux frais de déplacement pour stages cliniques vise à inciter les étudiants à effectuer un stage clinique dans leur milieu d'origine ou dans un autre milieu francophone en situation minoritaire.

1. Admissibilité

1.1 Étudiants dont la province d'origine est autre que le Québec et l'Ontario (CNFS)

Un étudiant canadien provenant de l'extérieur du Québec et de l'Ontario et inscrit au volet francophone de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa est admissible à l'appui financier applicable aux frais de déplacement encourus pour effectuer **deux stages** par année dans sa province d'origine ou dans un milieu francophone minoritaire.

Ainsi, l'étudiant qui en fera la demande, selon le processus établi, se verra octroyer une somme forfaitaire dont le montant est déterminé en fonction de la province du lieu du stage. Cet appui financier servira à couvrir ses frais de déplacement; la grille de l'annexe A décrit les allocations prévues pour chacune des provinces et territoires canadiens.

1.2 Autres étudiants

Un étudiant canadien inscrit au volet francophone de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa et qui désire faire **un stage par année** en milieu minoritaire francophone dans une province canadienne (**à l'exception du Québec**) est admissible au remboursement des frais de déplacement encourus pour effectuer un tel stage.

Ainsi, l'étudiant qui en fera la demande, selon le processus établi, se verra octroyer une somme forfaitaire dont le montant est déterminé en fonction de la province du lieu du stage. Cet appui financier servira à couvrir ses frais de déplacement; la grille de l'annexe A décrit les allocations prévues pour chacune des provinces et territoires canadiens.

2. Milieux de stage

Le CNFS volet Université d'Ottawa ne peut garantir des stages en milieu clinique dans les provinces d'origine pour tous les étudiants admis sous son égide. Les places de stage offertes sont limitées et la possibilité d'y accéder varie grandement selon la discipline, la province.

Tous les stages doivent être approuvés au préalable par la conseillère pédagogique et le Bureau des affaires francophones.

3. Remboursement

3.1 Démarche à suivre

Pour se prévaloir de l'appui financier, l'étudiant, l'étudiante doit :

Avant de partir en stage

- s'inscrire auprès du secrétariat du Bureau des affaires francophones, pièce 2045, poste 4373, bafmed@uottawa.ca ;
- compléter et signer la partie A du formulaire de « Demande de remboursement – Stages cliniques effectués après le 1^{er} janvier 2011 »;
- La partie B sera remise à la conseillère pédagogique et au BAF pour approbation. L'étudiant(e) ne doit pas faire d'arrangements de voyage avant d'avoir obtenu l'approbation qui sera confirmée lorsque la partie B du formulaire lui sera remise dûment signée.

Après le stage

- Au retour de son stage, l'étudiant complétera la partie C du formulaire et le soumettra, **accompagné d'une preuve attestant le déplacement**, au BAF, pièce 2045.
- Les dépenses seront par la suite autorisées par la direction du Consortium et un chèque sera émis au cours des 6 semaines suivant le dépôt de la demande.

3.2 Conditions

3.2.1 Preuves attestant le déplacement (révision)

Une preuve « originale » attestant que le déplacement a eu lieu doit accompagner la demande de remboursement. Cette preuve consiste en le reçu de l'achat de votre billet (transport public), de votre carte d'embarquement (aller et retour), de reçus d'achat d'essence dans le cas d'un transport par véhicule privé.

Les frais de déplacement pour vous rendre de l'endroit où vous résidez à votre lieu de stage sont aussi éligibles pour remboursement, jusqu'à concurrence du montant total prévu selon la province ou le territoire. Veuillez svp fournir une carte « Google Map » démontrant le kilométrage parcouru pour ce trajet.

Le total du montant réclamé, doit correspondre au total des reçus fournis à titre de pièces justificatives. Dans le cas de réclamation pour kilométrage, la carte « Google » servira de pièce justificative.

Un appui financier sera accordé pour un stage fait à **plus de 175 kilomètres de l'Université d'Ottawa.**

3.2.2 Autres conditions

- Aucun remboursement ne pourra être fait si l'étudiant ne s'est pas inscrit avant de partir en stage.
- Aucun remboursement ne pourra être fait si le formulaire n'est pas signé par le BAF et la conseillère pédagogique.
- Aucun remboursement ne sera fait avant que le stage ne soit terminé.
- Le stage doit avoir été fait au cours de la période couverte par la présente politique.
- La demande de remboursement des frais de déplacement doit être faite à l'intérieur des 30 jours qui suivent la fin du stage.

Les améliorations apportées au programme permettront à un plus grand nombre d'étudiants de faire des stages dans leur province d'origine et dans les communautés francophone en situation minoritaire (CFSM).

Politique d'appui financier applicable aux frais de déplacement pour stages cliniques

Faculté de médecine (en vigueur du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2012)

ANNEXE A

Province/Territoire	ALLOCATION PRÉVUE
Alberta	700 \$
Colombie-Britannique	700 \$
Île-du-Prince-Édouard	575 \$
Manitoba	550 \$
Nouveau-Brunswick	575 \$
Nouvelle-Écosse	575 \$
Nunavut	1300 \$
Ontario	300 \$
Québec	0 \$
Saskatchewan	550 \$
Terre-Neuve et Labrador	575 \$
Territoires du Nord-Ouest	1000 \$
Yukon	1300 \$

Ce projet est rendu possible grâce à une contribution financière de **Santé Canada**